



## Classification / Rémunération, ce qui est vrai et ce qui est faux !

Entre mensonges, fake news et truquages de chiffres, difficile de s'y retrouver dans la transposition de la classification. SUD-Rail vous livre la vérité, sans manipulation, un vrai / faux pour mettre fin aux polémiques électoralistes, bien loin de l'intérêt de tous les travailleurs-se-s du rail.



### Les heures de nuit seront mieux rémunérées !

**C'est Vrai**, sur la période de 22h à 7h la SNCF va mettre en œuvre les dispositions de l'accord de branche. Contrairement à ce que disent certains, pas de suppression d'autres indemnités.

### Les heures de dimanche seront moins rémunérées !

**C'est Faux**, l'indemnisation du dimanche reste inchangée.



### Les notations seront supprimées avec le passage en classe !

**C'est Faux**, tout le processus de notations reste inchangé pour les statutaires.

### Les facilités de circulation sont remises en cause !

**C'est Faux**, au contraire, elles seront maintenues en l'état et étendues, au fil du temps, sur les lignes dont la SNCF n'opère plus le service.



### Je conserve mon ancienneté, même en cas de transfert !

**C'est Vrai**, si je suis transféré dans une EF privée, je conserve mon ancienneté pour l'ensemble des prestations qui y sont liées (*Prime d'ancienneté, indemnisation, prévoyance...*)

### Les métiers vont changer avec la classification !

**C'est Faux**, il n'y a aucun changement de métiers ou de postes par rapport à l'existant



### La classification met fin à la reconnaissance de diplômes !

**C'est Faux**, le RH00821 s'applique toujours dans le GPU SNCF.

### Les délais de séjour sur les niveaux sont conservés !

**C'est Vrai**, mieux, l'action de SUD-Rail a permis de baisser ce délai maximum de 14 ans à 12 ans.



### Les salaires vont baisser !

**C'est Faux**, au-delà du fait que cela soit illégal, les chiffres le montrent, les salaires à l'embauche augmentent dans le GPF.

### Fin des mutations latérales et parcours inter-société !

**C'est Faux**, au contraire. Les repères communs entre les métiers, les classes, issus de l'accord de branche permettent au contraire de rendre encore possible la mobilité (*parcours pro, mutation...*).



**Rémunération, prime d'ancienneté, parcours pro... Vrai/Faux** →

**CONTRACTUEL-LE-S**



**Les salaires des annexes A1 /B/A3 seront augmentés !**

**C'est Vrai**, à partir de juillet 2022, avec le rachat d'opportunité lié à la mise en place du contrat unique, les salaires des agents A1/B/A3 seront augmentés. Je suis concerné, je veux savoir de combien, je prends contact avec SUD-Rail.

**La prime de travail et de traction des roulants contractuels va baisser et être intégrée au salaire !**



**C'est Faux**, le système de primes de travail pour les ASCT et de traction pour les ADC reste inchangé, Ces primes (dont le mode de calcul est le même pour tous) viennent se rajouter au salaire de base, comme aujourd'hui.



**Les nouveaux embauchés n'avaient aucun cadre garanti avant la classification !**

**C'est Vrai**, depuis le 01 Janvier 2020, la fin de l'embauche au statut et la dénonciation du RH0254, les nouveaux embauchés n'avaient aucune base réglementaire... Maintenant c'est le cas.

**La grille de salaires des contractuel-le-s sera inférieure à la grille des statutaires !**



**C'est Faux**, les chiffres le démontrent, comparativement, les salaires de base garantis, hors EVS, sont similaires, voire avantageux pour les contractuel-le-s



**L'ancienneté revalorisée va augmenter le salaire des annexes C !**

**C'est Vrai**, la revalorisation de l'ancienneté dans l'accord de branche va permettre à tous les contractuel-le-s de pouvoir toucher une augmentation de leur salaire, les 1.5% tri-annuels étant remplacé par 1,8% tri-annuels avec reprise de l'ancienneté dans l'entreprise. Mécaniquement, dès juillet 2022, si tu as plus de 3 ans d'ancienneté, ta rémunération augmentera.

**Les contractuel-le-s auront une classe et un emploi repère !**

**C'est Vrai**, comme pour les statutaires, la mise en place des classes permettra aux contractuel-le-s de disposer d'un cadre emploi similaire aux statutaires avec des repères salariaux et d'emploi tenu.



**LA VRAIE INFO,**

**C'EST SUD-Rail !**

